

LES CAHIERS DE LA LOMAGNE HORS SERIE
LE PATRIMOINE LOMAGNOL
Emilie CASTAGNE



La Lomagne est un territoire difficile à délimiter du fait qu'elle est située à cheval sur trois départements, Tarn-et-Garonne, Gers et un peu de Haute-Garonne.

Emilie Castagné a pu définir des frontières assez précises à la Lomagne. Bien entendu, ces frontières peuvent évoluer selon l'importance que l'on attache à l'histoire par rapport à la géomorphologie par exemple. Il s'agit là de son interprétation et elle a accordé une attention toute particulière à l'histoire du territoire et en particulier à la vicomté de Lomagne qui a été la base des contours qui marquent les limites du territoire. Elle a ensuite superposé l'ensemble des particularités relevées dans les autres thématiques abordées.

La définition du territoire selon plusieurs points de vue (géomorphologique, historique, linguistique, architectural et socio-économique) a permis de faire émerger certaines spécificités communes aux zones rurales occitanes et plus précisément gasconnes.

Ce travail, mené au cours de ses études universitaires, a pour but d'aider tous les curieux à mieux comprendre la Lomagne..